

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 02 avril 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 26 mars 2024.

**Etaient présents :** M.M. GILIBERT – BRIOT – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

**Absent excusé :** M. BRENAUDIÈRE Richard (pouvoir à M. GUYON Benjamin)  
M. THABARANT Bernie (pouvoir à Mme ROTHMUND Valérie).

**Secrétaire :** Mme DESMAISON Maryline.

Lecture est ensuite faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité de ses membres.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, **à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,**

**APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	<b>43 191,00</b>
	Réalisé :	<b>36 504,86</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>43 191,00</b>
	Réalisé :	<b>20 625,97</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	<b>66 204,27</b>
	Réalisé :	<b>45 972,07</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>66 204,27</b>
	Réalisé :	<b>61 024,22</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>- 15 878,89</b>
Fonctionnement :	<b>15 052,15</b>
Résultat global :	<b>- 826,74</b>

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses Prévu : 1 377 541,02  
Réalisé : 548 307,40  
Reste à réaliser : 475 227,04

Recettes Prévu : 1 377 541,02  
Réalisé : 351 493,48  
Reste à réaliser : 426 529,07

### Fonctionnement

Dépenses Prévu : 618 350,37  
Réalisé : 349 851,54  
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 618 350,37  
Réalisé : 582 975,33  
Reste à réaliser : 0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 196 813,92
Fonctionnement :	233 123,79
Résultat global :	36 309,87

## EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par M. Mickaël MAGNIER, Trésorier, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**L'Assemblée délibérante,  
à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,  
après en avoir délibéré,**

VOTE le compte de gestion 2023 budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 887,12
- un excédent reporté de :	23 939,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 052,15

- un déficit d'investissement de :	<b>15 878,89</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>15 878,89</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : (EXCÉDENT)</b>	<b>15 052,15</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>15 052,15</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DEFICIT)</b>	<b>15 878,89</b>

## **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET COMMUNE**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Mickaël MAGNIER, Trésorier, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,  
après en avoir délibéré,**

VOTE le compte de gestion 2023 budget commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, à l'unanimité des membres présents,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>116 243,42</b>
- un excédent reporté de :	<b>116 880,37</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>233 123,79</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>196 813,92</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>48 697,97</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>245 511,89</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : (EXCÉDENT)</b>	<b>233 123,79</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>233 123,79</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DÉFICIT)</b>	<b>196 813,92</b>

## **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

La compétence assainissement devra passer à la Communauté de Communes dans les années à venir et il convient de préparer ce changement. Pour cela il faut prendre rendez-vous avec le vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'assainissement.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT**

**L'Assemblée Délibérante**, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs :

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 :

### **Investissement**

Dépenses : **39 077,48**

Recettes : **39 077,48**

### **Fonctionnement**

Dépenses : **41 638,00**

Recettes : **41 638,00**

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 39 077,48 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 39 077,48 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 41 638,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 41 638,00 (dont 0,00 de RAR)

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2024 des taxes directes locales,

**DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs, **de ne pas augmenter** les taux d'impositions des contributions directes, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 41,90% pour un produit attendu de 217 335 €
- Taxe foncière (non bâti) 42,15% pour un produit attendu de 24 953 €
- Taxe d'habitation 12,84% pour un produit attendu de 25 796 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs :

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

### Investissement

Dépenses : **1 127 776,49**

Recettes : **1 127 776,49**

### Fonctionnement

Dépenses : **561 004,71**

Recettes : **561 004,71**

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 652 549,45 (dont 475 227,04 de RAR)

Recettes : 701 247,42 (dont 426 529,07 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 561 004,71 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 561 004,71 (dont 0,00 de RAR)

## RÉUNIONS DIVERSES

◆ **Conseil d'école** : Les effectifs pour la prochaine rentrée sont stables. Les élèves de CM1 / CM2 partiront une journée en voyage scolaire.

## QUESTIONS DIVERSES

◆ **Ecole** : Lecture du courrier des élèves de la classe de Charroux demandant la possibilité d'afficher leurs plaques de lave émaillée, sur le thème des valeurs de la République, créées lors de leur partenariat avec Nahalie FLOCH de l'atelier Des Mots d'Emaux. Une réponse positive leurs sera rendu.

Volonté de vendre les objets de la mairie qui ne sont plus utiles le samedi ouverture exclusive aux habitants et le dimanche pour tous.

◆ **Jeux communautaires 2024 km** : Clément BRIOT présente le projet des parcours de randonnées pour la manifestation du samedi 15 juin. Il propose de commander 300 gobelets réutilisables.

### ◆ **ACTE MODIFICATIF DE LA RÉGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS ET BROCANTE »**

**VU** le décret n°12-1246 du 7 Novembre 2012 portant sur la gestion budgétaire et la Comptabilité Publique, et notamment son article 22 ;

**VU** le décret n°2008-227 du 5 Mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret n°97-1259 du 29 Décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

**VU** l'arrêté du 03 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé aux agents ;

**VU** l'acte constitutif en date du 16 Novembre 2001 ;

**VU** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 20 Juin 2001 ;

**VU** les actes modificatifs en dates du 26 mars 2004, 4 juin 2004, 31 mars 2006, 24 mars 2009, 16 juin 2015, 15 septembre 2015, 6 septembre 2016, 25 juin 2021, 13 septembre 2022, 07 février 2023 et du 10 octobre 2023 ;

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉCIDE** la modification des articles de l'acte constitutif de la régie de recettes « brocante et manifestations » comme suit :

**ARTICLE 4** : La régie encaisse les produits suivants :

1/ les droits de place instaurés lors de la brocante et des diverses manifestations communales sportives, artistiques, culturelles, et tout type d'animations à caractère commercial,

2/ les produits des ventes des buffets, buvettes et de la restauration organisées par la Municipalité lors des diverses manifestations annuelles,

3/ les produits issus de la vente d'objets divers appartenant à la mairie.

Les articles non mentionnés restent inchangés.

#### ◆ DÉTERMINATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA RÉGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS ET BROCANTE »

**VU** la délibération du 16 novembre 2001 portant création d'une régie de recettes pour les manifestations communales ;

**VU** la délibération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002 instaurant les différents tarifs applicables dans le cadre des manifestations ;

**VU** les délibérations en dates du 17 septembre 2009 et 07 février 2023 modifiant les différents tarifs applicables dans le cadre des manifestations ;

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉCIDE** d'appliquer à compter du 02 avril 2024 les tarifs suivants :

#### 4) Tarifs Buvettes

	<b>Brocante</b>	<b>Autres Manifestations</b>
Vin (verre de 10 cl)	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
Limonade (verre de 10 cl)	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
Bières, Coca, Jus de fruits, etc...	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>
Café, Thé	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
Chocolat chaud, Café au lait	<b>2 €</b>	

Frites (barquette)	3 €	3 €
Merguez, Saucisses		3 €
Sandwich	3 €	
Tarte (la part)	3 €	3 €
Croissant (la pièce)	1 €	

Les autres tarifs restants inchangés.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.**

Etat récapitulatif des délibérations du 02 avril 2024

2024 – 08 : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Assainissement

2024 – 09 : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Commune

2024 – 10 : Examen et vote du Compte de Gestion 2023 – Budget Assainissement

2024 – 11 : Affectation de résultats 2023 – Budget Assainissement

2024 – 12 : Examen et vote du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune

2024 – 13 : Affectation de résultats 2023 – Budget Commune

2024 – 14 : Vote du Budget Primitif 2024 – Assainissement

2024 – 15 : Vote des taux d'imposition

2024 – 16 : Vote du Budget Primitif 2024 – Commune

2024 – 17 : Acte modificatif de la régie de recettes « Manifestations et Brocante »

2024 – 18 : Détermination des tarifs applicables dans le cadre de la régie de recettes  
« Manifestations et Brocante »

**SIGNATURES**